

BULLETIN MUNICIPAL

regards

sur Marcilly-en-Villette

N° 28

OCTOBRE 2019

ÉDITO

2020 une année chargée...



Notre commune fera l'objet d'un recensement de la population sur la période du 16 janvier au 15 février. **Il importe que chaque personne se sente concernée par cette opération** car elle conditionne l'évolution de nos dotations budgétaires sur les 5 prochaines années. Des enquêteurs mandatés par la mairie se présenteront à votre domicile pour vous remettre les formulaires requis puis les récupérer le cas échéant. **Le recensement est obligatoire.** Les informations requises sont à des fins statistiques et

permettent de mesurer l'évolution des données concernant la population de la commune.

2020 marquera le terme de ce mandat municipal (mars 2014-mars 2020). Les conditions de fonctionnement des communes ont été modifiées de manière notoire durant cette période compte tenu de la baisse sensible des dotations budgétaires. Nous nous sommes donc attachés au cours de ces 6 années à réduire notre endettement tout en continuant de doter notre commune de nouveaux équipements et en rénovant nos bâtiments pour en assurer progressivement l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Pour respecter la réglementation électorale qui s'impose dans les 6 mois précédant le prochain scrutin, nous nous abstenons de dresser un bilan de cette période 2014-2020.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui concourent à assurer la qualité de vie et le bien vivre dans notre commune de Marcilly-en-Villette. Nous nous sommes attachés à en défendre sa ruralité et son attrait sachant qu'ils sont le garant de son dynamisme. ▢

Hervé Nieuviarts

Vice-Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Maire de Marcilly-en-Villette

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
PETITES NOUVELLES	2
CONSEILS MUNICIPAUX	4
JEUNESSE	5
ENVIRONNEMENT	6
PORTRAIT	7
COMMUNE SPORTIVE	8



Marcilly-en-Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette

62, place de l'Église

45240 Marcilly-en-Villette

Tél.: 02 38 76 10 19 - Fax: 02 38 76 17 52

E-Mail: marcillyenvillette@wanadoo.fr

www.marcilly-en-villette.fr

Directeur de la Publication: H. Nieuviarts

Rédactrice en chef: J. Bachmann

Rédaction: Commission Communication

Conception & Création: www.enola-creation.fr

Crédits photos: mairie de Marcilly-en-Villette

Dépôt légal: octobre 2019

IMPRIM'VERT®

Le nœud au mouchoir

> **Déchetterie**

Horaires d'hiver du 16 octobre au 15 mars : 14h – 17h.

> **Commémoration du 11 novembre**

Office religieux à 11h. Rassemblement devant la mairie à 11h45.

> **Sainte Cécile-Saint Barbe**

Dimanche 24 novembre.

> **Concert de l'Union Musicale**

Samedi 7 décembre 2019, salle Chantaloup.

> **Noël au village**

Samedi 14 décembre 2019.

> **Vœux de la municipalité**

Vendredi 3 janvier 2020 à 19h, salle Chantaloup.

> **Elections municipales**

Dimanche 15 et dimanche 22 mars 2020.



NOUVELLE ENSEIGNE

Le salon de toilettage pour chiens de Marie Robin est ouvert depuis le 3 juin 2019. Il se situe 15 rue des Relais. Vous pouvez prendre rendez-vous au 09 71 28 20 85 ou envoyer un mail à : marierobin.toilettage@outlook.fr. ☑



Changement de propriétaire

L'enseigne « Pizza da Paolo » a changé de propriétaire. C'est un jeune de Marcilly-en-Villette qui a repris cette activité. Thierry Cointault vous accueille le soir de 17h à 21h30 du mercredi au dimanche. ☑

Pénurie

En raison d'un nombre de donneurs insuffisant, l'Etablissement Français du Sang a supprimé la collecte qui était réalisée annuellement dans notre commune. Le point de collecte le plus proche se situe dorénavant à La Ferté-Saint-Aubin. La prochaine campagne aura lieu à la salle Madeleine Sologne le mercredi 30 octobre 2019 de 16h à 19h. ☑

Recensement

Le recensement de la population de Marcilly-en-Villette va se dérouler à partir du jeudi 16 janvier 2020 jusqu'au jeudi 13 février 2020. La mairie recherche 5 personnes pour effectuer cette mission qui donne droit à une indemnisation.

Vous êtes intéressé(e)s : contactez la mairie au 02 38 76 10 19



Sécheresse

Le préfecture confirme, par arrêté en date du 11 septembre,

-l'interdiction absolue des arrosages des pelouses, des espaces verts et des massifs floraux publics et privés, des espaces sportifs.

-l'interdiction d'alimenter les plans d'eau et les piscines privées

-l'interdiction d'arrosage des jardins potagers des particuliers de 8h à 20h.

Ces dispositions sont applicables jusqu'au 30 novembre. ☑



MSP

Vous avez des démarches administratives à effectuer en ligne et vous avez besoin d'aide, pensez MSP (Maison de Services au Public). Permanence à la poste de La Ferté-Saint-Aubin tous les vendredis de 9h30 à 12h30.

Equitation

Nous sommes heureux de saluer la performance d'une de nos marcilloises. Lors des championnats de France d'équitation, Léa Viron, inscrite au centre équestre de la Poulardière, a obtenu une deuxième place au concours complet d'équitation (catégorie amateur 2 équipe). ▣



État civil

NAISSANCES

- ▣ 8 mai 2019 > Lyna SAULNIER
- ▣ 22 mai 2019 > Louca FROISSART
- ▣ 9 juin 2019 > Malo THOMASSET
- ▣ 26 juillet 2019 > Arthur MANET LECLERCQ
- ▣ 10 août 2019 > Aaron FRAPIN
- ▣ 17 août 2019 > Alice LANGEVIN

DÉCÈS

- ▣ 4 avril 2019 > Jean VÉRON
- ▣ 4 avril 2019 > Roger LEYSSENNE
- ▣ 7 avril 2019 > Jacqueline ROUILLON
- ▣ 21 avril 2019 > Robert ZIMMERMANN
- ▣ 5 mai 2019 > Julia LEMÉE
- ▣ 9 mai 2019 > Liliane ALLAMASSÉ épouse GUEULET
- ▣ 4 juillet 2019 > Andréa DELPIERRE épouse FONTAINE
- ▣ 25 juillet 2019 > Colette DRONY épouse ANDREAZZA
- ▣ 4 août 2019 > Hervé CHAPEAU

MARIAGE

- ▣ 15 juin 2019 > Ludivine LECOSSOIS et Guillaume BORG
- ▣ 20 juillet 2019 > Carole MÉTAYER et Thibault RIVIERRE
- ▣ 24 août 2019 > Mélissa BOHERS et Jessy LAMBERT
- ▣ 21 septembre 2019 > Morgane DA SILVA et Alexandre VIALLET



Ligue contre le Cancer

Le Comité du Loiret de la Ligue contre le Cancer aide financièrement les malades et leur famille lorsque la maladie entraîne des frais supplémentaires (aides ménagères, déplacement ou hébergement de proches, prothèses capillaires...) ou, quand l'absence de ressources suffisantes met en péril la vie quotidienne du malade et de sa famille (prise en charge ponctuelle de factures, aide alimentaire exceptionnelle...).

La demande doit être faite par la personne malade qui peut s'adresser à la mairie. C'est la mairie qui se charge de la transmission du dossier à constituer au Comité du Loiret. ▣

Extraits des délibérations du Conseil Municipal. L'intégralité des textes est consultable en mairie.

Séance 24/04/2019

Comptes administratifs et comptes de gestion 2018

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, sous la présidence de M. Michel Pouget, doyen d'âge, les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2018 qui se résument ainsi :

- pour le budget général : la section de fonctionnement présente un excédent de 79 350,90 €, la section d'investissement un déficit de 228 367,90 €.
- pour le budget eau et assainissement : la section de fonctionnement présente un excédent de 175 373,37 €, la section d'investissement un excédent de 190 199,02 €

Impôts locaux 2019 - vote des 3 taux

Le Conseil Municipal décide la reconstitution des taux suivants : Taxe d'Habitation 14,44 % ; Foncier Bâti 16,50 % ; Foncier Non Bâti 54,27 %.

Convention EPFLI

Le Conseil Municipal décide de mandater l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental pour toutes les démarches nécessaires à l'acquisition d'un bien immobilier dans la perspective d'une requalification du centre bourg. L'opération serait effectuée sur la base d'un portage d'une durée de 4 années.

Groupement de commandes pour prestations de gardiennage et de surveillance

Le Conseil Municipal adhère au groupement de commande de la Communauté de Communes des Portes de Sologne et de ses communes membres en matière de prestations de gardiennage et de surveillance de locaux lors de manifestations diverses.

Cessions de terrains

Le Conseil Municipal décide de la cession de deux parcelles l'une de 18 m² sise rue de la Poste et l'autre après déclassement de 192 m² sur le lotissement de la Tuilerie. Les frais de notaires et de géomètre sont à la charge des acquéreurs.

Animations d'été pour les 6-15 ans en juillet 2019

Des animations dans le cadre du Ciran, du Golf, du Centre Équestre ou avec le concours de la Maison de Loire seront proposées pour les 6-15 ans, pour les semaines 28-29-30 et 31 avec une participation de 35 €/activité sur la base de 5 jours.

2 mini-camps de 3 jours (6-8 ans et 9-11 ans) sont par ailleurs organisés à Jargeau. La participation est fixée à 90 €.

Centre Communal d'Action Sociale : Rapport d'activité 2018

Le Conseil Municipal prend acte de la communication relative au rapport d'activités 2018 du Centre Communal d'Action Sociale.

Rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de d'assainissement collectif 2018

Le Conseil Municipal prend acte de ces deux rapports.

Séance 20/05/2019

Travaux de réhabilitation du château d'eau : Demande subvention Dotation Soutien à l'Investissement Local

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport établi par le cabinet UP relatif à l'état du château d'eau. Il ressort de leurs analyses que le château d'eau nécessite une réhabilitation compte-tenu des défauts d'étanchéité et de la dégradation de certaines structures.

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux de réhabilitation du château d'eau pour un montant de 261 500 € HT, soit 313 800 € TTC ainsi que le plan de financement. Il sollicite une subvention de 209 200 € au

titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sur la base maximum de 80 % du montant du projet.

Lotissement de la Chaise : Prix de vente des terrains (3^{ème} tranche)

Le Conseil Municipal fixe les tarifs TTC suivants pour la vente des lots de la tranche 3, comme suit :

n° lot	surface m ²	Prix du Lot € TTC
Tranche 3		
1	681	81 720
2	660	79 200

Séance 19/06/2019

Restaurant et garderie périscolaire 2018-2019

M. le Maire présente le compte d'exploitation prévisionnel pour l'année 2018-2019

- La restauration fait apparaître un déficit de 73 710,79 €. Le prix moyen de revient du repas est de 6,73 €. La participation communale ressort à 3,03 € par repas.
- L'accueil périscolaire fait apparaître un déficit de 9943,08 €.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2019-2020 :

- Cantine : 3,75 € fréquentation assidue, 4,40 € fréquentation occasionnelle, 5,35 € passager, 6,55 € repas adulte
- Accueil périscolaire : tarification selon quotient familial

Q.F. au 1 ^{er} juillet 2019	Matin	Jour	Soir
- 799 €	1,95 €	3,80 €	4,40 €
800 € à 1 199 €	2,05 €	3,90 €	4,50 €
plus de 1 200 €	2,15 €	4,00 €	4,60 €

Pénalité de retard, quelle que soit la tranche tarifaire, 5 € par tranche de 15 minutes.

Référence Quotient Familial CAF : QF au 1^{er} juillet 2019, pour toute l'année scolaire 2019-2020.

La Grande Récré des petites vacances et la Petite Récré du mercredi 2019/2020

Le Conseil maintient les tarifs en vigueur à savoir :

Q.F. au 1 ^{er} juillet 2019	Mercredi et petites vacances
-599	8,50 €
600 à 799	12,50 €
800 à 999	14,50 €
1 000 à 1 199	16,00 €
1 200 à 1 499	17,00 €
plus de 1 500	19,00 €
Pénalité retard (tranche 15 mn.)	5 €/enfant
Enfant hors commune non scolarisé à Marcilly supplément au QF	10 €/jour/enfant

Le Conseil Municipal autorise M. le maire à signer une convention avec la commune de Ménestreau-en-Villette pour permettre l'accueil des enfants de cette commune dans le cadre des activités du mercredi.

Lotissement de la Chaise : commercialisation lot 38

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la commercialisation du lot 38 une méprise a été faite sur la lecture du prix. La promesse de vente a été établie avec le prix erronée de 53 960 € TTC au lieu de 63 960 € TTC. Aussi, un accord a été convenu compte tenu du caractère illégal de la promesse de vente. La prise en charge de la différence des 10 000 € sera répartie à raison de 1/3 pour le notaire, 1/3 pour les futurs acquéreurs et 1/3 pour la commune.

Communauté Communes des Portes de Sologne : Composition du Conseil Communautaire à compter du prochain renouvellement

Le Conseil Municipal décide de fixer, dans le cadre d'un accord local, à 27 le nombre de sièges de délégués communautaires, et de les répartir comme suit :

Communes	Popula-tion au 1 ^{er} janvier 2019	Réparti-tion actuelle des sièges	Réparti-tion 2020 accord local
La Ferté Saint-Aubin	7 393	12	12
Marcilly-en-Villette	2 096	4	4
Ménestreau-en-Villette	1 470	3	3
Jouy le Potier	1 353	2	2
Ligny-le-Ribault	1 243	2	2
Ardon	1 156	2	2
Sennely	710	2	2
Totaux	15 421	27	27

Communauté Communes des Portes de Sologne – modification statuts – Compétence fourrière animale

Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « fourrière animale » au profit de la Communauté de Communes, et la modification correspondante des statuts communautaires, par la création d'une compétence facultative n°5 : « Création et gestion d'une fourrière animale » ; prend acte de ce que l'adoption de cette compétence nouvelle impliquera la prise en charge du fonctionnement de ce syndicat par la Communauté de Communes au lieu et place de ses communes membres, ladite prise en charge étant actuellement basée sur le nombre d'habitants de la collectivité membre et fixée à 0,31 € par habitant.

Protection captage d'eau potable : demande de subvention Agence Eau Loire Bretagne

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure de protection du périmètre du captage d'eau potable le cabinet de maître d'œuvre a rendu son rapport de synthèse sur les mesures à mettre en œuvre pour la mise en conformité des installations recensées nécessitant des travaux de mise aux normes. Le recensement fait état de 10 cuves à fioul et de 19 puits/forages/puisards.

Le montant estimé des travaux de mise en conformité s'établit comme suit :

- pour stockages hydrocarbures : 66 500 € HT
- pour puits/forages/puisards : 53 500 € HT

Ces travaux sont éligibles aux subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à hauteur de 50 %, sur les procédures engagées dans les 5 années qui suivent la signature de la Déclaration d'Utilité Publique, soit avant le 5 avril 2021.

Le Conseil Municipal autorise le maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à hauteur de 50 % et fixe la participation communale pour les travaux qui seront réalisés chez les propriétaires concernés au titre de la mise en conformité de leurs installations :

- pour stockages hydrocarbures : 50 % dans la limite d'un plafond de travaux de 7 000 € TTC
- pour puits/forages/puisards : 50 % dans la limite d'un plafond de travaux de 3 500 € TTC



C'est nouveau

Cette année nous sommes rentrés dans l'ère du numérique avec la mise en place d'une gestion informatique des inscriptions aux services périscolaires. Toutes les familles ont reçu un courrier d'information en juin pour les informer de cette évolution et leur donner la marche à suivre pour créer leur compte sur le portail dédié.

Une fois le compte créé, un certain nombre d'informations administratives et sanitaires doivent être complétées en sachant, qu'ultérieurement, seuls les changements seront à effectuer au fil de la scolarité. Une fois le dossier complet, l'inscription aux services périscolaires est accessible.

Pour toute question ou interrogation, adressez-vous à Agnès au guichet de la mairie.



Coup d'œil sur la rentrée scolaire

ÉCOLE MATERNELLE

31 enfants intègrent cette année la petite section de l'école maternelle, 21 enfants en moyenne section et 32 enfants en grande section. Ils ont été répartis comme suit :

Petite section PS

Mme Catherine Daret
 Mme Marie-Amandine Demeure 7 PS 21 MS
 (vendredi et 1 jeudi par mois)
 Décharge de direction

Moyenne section MS

Mme Perrine Boury 12 PS 16 GS
 Mme Delphine Le Blévec (le jeudi)

Grande section GS

Mme Stéphanie Félix 12 PS 16 GS

La maison des insectes



Maison des insectes réalisée par les enfants de l'accueil de loisirs

Travaux à l'école

Des travaux de peinture ont été réalisés à l'école maternelle dans les classes de moyenne et grande section. À l'école élémentaire, le mobilier de 2 classes a été renouvelé.



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

32 enfants intègrent le cours préparatoire, 21 enfants en cours élémentaire 1^{ère} année, 21 enfants en cours élémentaire 2^{ème} année, 27 enfants en cours moyen 1^{ère} année et 30 enfants en cours moyen 2^{ème} année. Ils ont été répartis comme suit :

Cours préparatoire CP

Mme Marianne ROPARS 24 CP

Cours élémentaire 1^{ère} année CE1

Mme Marie-Emmanuelle Gervy 8 CP 16 CE1

Cours élémentaire 2^{ème} année CE2

Mme Marianne Dieuleveux 5 CE1 21 CE2

Mme Marie Le Gosles (le jeudi)

Cours moyen 1^{ère} année CM1

Mme Stéphanie Martinelli 27 CM1

Cours moyen 2^{ème} année CM2

Mme Laurence Thirioux 30 CM2



Art urbain

Notre commune a participé à la 6^e biennale de Sologne dans le cadre du parcours Artrimoine. L'artiste, Gilbert Mazout, a réalisé à cette occasion une fresque que vous pouvez admirer sur le mur du gymnase. Il est également intervenu auprès des élèves de l'école élémentaire. Dix autres communes de Sologne se sont prêtées à cette expression artistique. Une belle réalisation et un beau parcours à découvrir! ▢



Dégradation

Dans la nuit du 4 au 5 décembre dernier, un bâtiment communal (le bâtiment mobile proche des écoles) a été détruit en majeure partie par un incendie criminel.

Certains peuvent s'étonner que, depuis lors, celui-ci soit resté en l'état. Compte tenu du contexte dans lequel ce sinistre est survenu, la commune ne peut intervenir tant que les experts mandatés ne sont pas parvenus à un accord. De plus,

une enquête de gendarmerie est toujours en cours sur l'origine de cet acte malveillant. Il est très vraisemblable que ce bâtiment ne pourra pas être réhabilité et sera de ce fait appelé à être rasé pour laisser place à une nouvelle construction. En attendant, une solution de remplacement a été trouvée pour l'association utilisatrice de ces locaux qui a, en outre, perdu une grande partie de son matériel. ▢

Balayage des trottoirs

> **Lundi 25 novembre 2019**

Déchets végétaux

Vendredi 14 novembre 2019

Taille de haies, branchages. Ramassage exclusivement sur appel téléphonique à la mairie (02 38 76 10 19) 48h avant la date de collecte. ▢

Aux herbes citoyens !

À Marcilly-en-Villette, les espaces publics et les jardins privés sont bien entretenus. Ils offrent un regard plaisant et nous voyons avec satisfaction que nombreux d'entre vous apportez votre contribution à l'entretien également des trottoirs. Soyez-en ici remerciés. Cet effort commun contribue à préserver notre patrimoine collectif et c'est en agissant ensemble que nous pourrions continuer à vivre dans un cadre privilégié. Nous encourageons cette initiative citoyenne et, si besoin est, nous pouvons aider à évacuer les végétaux sur un simple appel à la mairie.

Par ailleurs, Il convient de rappeler que, sur l'ensemble de la commune, tout dépassement de végétation ou autre, quel qu'il soit, en dehors des limites séparatives de propriété est interdit. Il est donc également important de rester vigilant sur l'encombrement de nos haies. ▢



Bourillon

Des tables permettant de pique-niquer ont été installées sur l'île du Bourillon. Avis aux amateurs! ▢

MANGAKA

Il est Marcillois. On connaît son papa qui a été artisan peintre dans notre commune et sa maman qui est infirmière. Il a trois frères et une sœur. Hasard de la vie, tous les enfants de la famille sont doués pour le dessin. Pour deux d'entre eux c'est devenu une passion, sa sœur Emilie est tatoueuse professionnelle et lui, Christophe Cointault, évolue dans le monde des mangas.

Sa maman dit que, depuis qu'il sait tenir un crayon, il dessine. Il est né en 1987 et a fréquenté la maternelle et l'école élémentaire de Marcilly-en-Villette puis le collège de La Ferté-Saint-Aubin. Déjà, c'est le dessinateur de la classe. Son père et son oncle sont abonnés au magazine de bandes dessinées *Strange*. Le petit Christophe imite et reproduit les dessins et peu à peu cet engouement devient plus qu'un passe-temps. Avec ses frères et ses cousins, il reproduit et invente sur papier des scènes de jeux vidéo. C'est l'époque du Club Dorothee à la télévision où il va s'imprégner des dessins animés manga venus du Japon. Un bac ES mention bien, en poche, il est reçu au concours d'entrée de l'école d'art option bande dessinée d'Angoulême. C'est une déception, il n'y trouve pas ce qu'il cherche et se résout à passer un concours d'entrée dans la Fonction Publique l'année suivante. Il est reçu et travaille de 2008 à 2011 comme agent des impôts sur Paris. En 2010, il rencontre, lors d'une soirée, sa future épouse Aurore qui habite Saint-Denis-en-Val. Sa passion du dessin, toujours là, le pousse à participer au concours de BD du festival de Colomiers, près de Toulouse. À sa grande surprise, il reçoit le deuxième prix et réalise que son rêve est à portée de plume. Tout s'enchaîne entre 2012 et 2015 où il découvre et apprend toutes les ficelles du métier de dessinateur de bande dessinée. Installé en auto-édition, il sort une première série en 3 tomes (*Central Universe*), il participe à de nombreux festivals, va à la rencontre du public. Entre-temps il épouse Aurore en 2014. En 2015, il travaille à la maison de la BD de Blois, donne des cours et intervient auprès des scolaires. L'année 2016 va enfin consacrer tous ses efforts et son rêve de gosse, il revient à ce qu'il a toujours voulu faire, la BD manga. Il se lance et envoie un dossier éditorial à la maison d'édition Glenat, pionnière dans ce domaine. Le premier tome de *Tinta Run* est édité à 16 000 exemplaires. Trois autres tomes vont suivre et actuellement Christophe travaille au premier tome d'une nouvelle aventure, *Wind Fighters*. C'est en 2016 aussi que Robin pointe le bout de son nez pour le plus grand bonheur d'Aurore et de Christophe. 2017 signe son retour à Marcilly-en-Villette où il habite et travaille désormais. La boucle est bouclée, du dessin à la BD manga, de la chrysalide au papillon, Christophe a su trouver le chemin pour sortir de son cocon et briller dans la lumière de ce qu'il a toujours voulu être, un mangaka! ▢



Christophe Cointault

3 questions à Christophe

VOUS PARLEZ DE DOSSIER ÉDITORIAL ?

Oui, c'est un gros travail d'écriture en amont du dessin de la BD. Il faut constituer un dossier qui comprend toute la structure de l'histoire, son scénario, un synopsis, un dessin de chaque personnage avec une description détaillée de leur rôle. Ces personnages doivent être attachants, crédibles et originaux. Une fois seulement ce dossier validé par la maison d'édition, on met en scène et on imagine les dessins.

QUELS SONT VOS MODÈLES DANS LA BD ?

Le tout premier c'est l'incontournable Akira Toriyama qui est le maître japonais de la BD manga et puis Uderzo, j'adore Astérix et Obélix.

AVEZ-VOUS UN RÊVE ?

Je vis actuellement mon rêve de gosse, je suis devenu un mangaka, je vis dans mon village entouré de ma famille et de mes amis. Si je pouvais être lu par les lecteurs de manga du monde entier, là, ce serait énorme!

MARCILLY-EN-VILLETTE

Le Comité Régional Olympique et Sportif Centre-Val de Loire (CROS) et le Conseil Régional du Centre-Val de Loire mettent en valeur l'engagement des communes dans le soutien qu'elles apportent à la pratique sportive.



*Notre commune vient d'être labellisée
« Commune sportive de la Région Centre-Val de Loire »*

Bravo à tous les bénévoles qui œuvrent pour proposer de nombreuses activités sportives !

Marcilly en Vilette